

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 17  
Présents : 12  
Procurations : 1

**Objet :**

Délibération autorisant le recrutement d'agents pour un accroissement saisonnier d'activité pour le Centre de Loisirs

Accusé de réception en préfecture  
001-210101531-20240206-2024-02-06\_002-DE  
Date de télétransmission : 08/02/2024  
Date de réception préfecture : 08/02/2024

**L'an deux mille vingt quatre**  
Le 06 février

Le Conseil Municipal de la Commune d'Echenevex régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle PASSUELLO, Maire d'Echenevex.

Date de la convocation : 31 janvier 2024

**Présents :** Mme Isabelle PASSUELLO, Mme Catherine BOISSIN, M. Jean-Pierre TROUILLOUD, Mme Emilie VINCENT, Mme Marie-Laure BERTRAND, Mme Anneke VAN DER VOSSSEN, Mme Leila SMITH, Mme Jocelyne SCHWALLER, M. Bernd BECK, Mme Aurélie VUILLERMOZ, M. Pierre REBEIX, M. Pascal BRUN.

**Excusés :** Mme Amélie VAN ETTINGER qui donne pouvoir à M. Pascal BRUN.

**Absents :** M. Nicolas GRES, M. Guillaume PEREZ, Mme Sylvie PADLEWSKI, M. Stéphane BOCKEN

**Secrétaire :** Mme Jocelyne SCHWALLER

Mme le Maire **EXPOSE** au Conseil Municipal que,

Aux termes de l'article L313-1 du code général de la fonction publique en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Elle précise qu'il peut être fait appel à du personnel, recruté en qualité d'agent contractuel, pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité. Mme le Maire précise que les besoins recensés au sein des différents services nécessitent la création des postes non permanents suivants au titre de l'année 2024 :

| Service concerné   | Emplois      | Missions   | Taux d'emploi | Périodes                   |
|--------------------|--------------|--|---------------|----------------------------|
| Enfance / Jeunesse | 2 animateurs | Encadrement et animation – accueil de loisirs sans hébergement | Temps complet | Petites vacances scolaires |
| Enfance / Jeunesse | 4 animateurs | Encadrement et animation – accueil de loisirs sans hébergement | Temps complet | Vacances d'été             |

Ces emplois relèveront de la catégorie C.

Ces agents assureront des fonctions exercées à temps complet.

Mme le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la création des emplois saisonniers telle que présentée pour l'année 2024 ;

**AUTORISE** Mme le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait et délibéré à Echenevex, les jour, mois et an que dessus.  
**Isabelle PASSUELLO**  
Maire d'Echenevex,

